

DÉCISION DU MAIRE

N° : 24D077

SERVICE CULTURE

DOMAINE : 8.9 Culture

Objet : Contrat de cession de droits de représentation avec l'association « Opus en couleurs » - Concert « Libertad » du 5 juillet 2024.

Le Maire,

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du conseil municipal n°21051002 du 10 mai 2021 portant délégations d'attributions du conseil municipal au maire ;

Vu le projet de contrat de cession de droits de représentation d'un concert ci-annexé établi entre l'association « Opus en couleurs » et la ville de Marignane ;

Considérant que la prestation proposée s'inscrit pleinement dans la politique culturelle de la ville,

DÉCIDE :

D'autoriser la signature du contrat de cession de droits de représentation d'un concert avec l'association « Opus en couleurs », portant sur l'organisation d'un concert « Libertad » le 5 juillet 2024 dans la cour carrée du château.

Que la prestation s'élève à la somme de 3 500 € T.T.C laquelle sera réglée par mandat administratif après service fait.

Que la dépense sera inscrite au budget 2024 nature 6042 service 2290

Fait à Marignane, le 11 MAI 2024

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisie dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric LE DISSÈS

